

Mis en ligne le : 11 décembre 2025

Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur André DONZE, 1^{er} Vice-Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 04 décembre 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : CRIQUILLION Brice, LARGUIER, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (2) : CHARRASSE Daniel, DONZE André

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (0) :

EXCUSES (11) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) : ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (3) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (4) : CORNAND Jean-Jacques, GIRARD Elie, PEYRON Roland, SALIN Olivier

Secrétaire de séance :

Monsieur Alexandre ROUX

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA REUNION :

Madame Audrey CECCALDI, directrice du SMOP

Madame Corinne JOLLY, assistante administrative et comptable du SMOP

Monsieur Laurent GUERY, animateur PAPI du SMOP

Monsieur Lucas BROUT, technicien rivières et digues au SMOP

Monsieur Valentin RICARD, agent technique responsable du secteur aval du SMOP

Monsieur Serge RIPERT, agent technique responsable du secteur amont du SMOP

Madame Clémence MENDEZ, ingénieure du SMOP

1/ Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le 1er Vice-Président propose que Monsieur Alexandre ROUX soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, Monsieur Alexandre ROUX est désigné secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le 1er Vice-Président soumet au vote de l'assemblée le procès-verbal (PV) de la séance du comité syndical qui s'est tenue le 03 octobre 2025.

Suffrages exprimés : 5
À L'UNANIMITÉ

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations

3/ Délibération n°2025-27 : Toilettage du tableau des emplois du SMOP

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Comité Syndical de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la réorganisation des services et de l'avancement de grade d'un agent du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

Il est proposé au Comité Syndical :

D'instituer selon le dispositif suivant :

- La suppression à compter du 01/01/2026 de l'emploi de d'ingénieur principal, catégorie A à temps complet (poste vacant) ;
- La suppression à compter du 01/01/2026 d'un emploi de technicien principal 2^e classe, catégorie B, à temps complet (poste vacant) ;
- La suppression à compter du 01/01/2026 d'un emploi de technicien principal 1^{ère} classe, catégorie B, à temps complet (poste vacant) ;

Dans le cadre d'un avancement de grade, la suppression à compter du 01/01/2026 d'un emploi d'adjoint technique principal 1ère classe, catégorie C.

Et

La création à compter du 01/01/2026 d'un emploi de technicien territorial, catégorie B, dévolu aux missions « rivière et digues », à temps complet.

M. le 1^{er} Vice-Président demande que le Comité Syndical autorise le Président à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o ou 6^o du code général de la fonction publique.

La création à compter du 01/01/2026 d'un emploi d'agent de maîtrise, catégorie C, dans le cadre d'un avancement de grade.

De modifier le tableau suivant :

Proposition de modification								
Filière	Catégorie	Grade	Poste budgétés	Temps complet	Temps non complet	Postes pourvus	Statut	
FILIERE TECHNIQUE								
Technique	A	Ingénieur hors classe	1	1	0	1	Contractuel	Délib n°2020-27 du 26 novembre 2020
Technique	A	Ingénieur principal						<i>Proposition de suppression</i>
Technique	A	Ingénieur territorial	1	1	0	1	Contractuel	Délib n°2019-15 du 11 avril 2019
Technique	A	Ingénieur territorial	1	1	0	1	Contractuel	Délib n°2017-05 du 04 avril 2017
Technique	B	Technicien territorial	1	1	0	1	Contractuel	Délib n°2015-05 du 12 mars 2015
Technique	B	Technicien territorial	1	1	0	1	Contractuel	<i>Proposition de création</i>
Technique	B	Technicien principal 2 ^e classe						<i>Proposition de suppression</i>
Technique	B	Technicien principal 1 ^e classe						<i>Proposition de suppression</i>
Technique	C	Agent de maîtrise	1	1	0	1	Titulaire	<i>Proposition de création</i>
Technique	C	Adjoint technique principal 1 ^e classe	1	1	0	1	Titulaire	<i>Proposition de suppression</i>
Technique	C	Adjoint technique territorial	1	1	0	1	Titulaire	Délib n°2020-06 du 18 février 2020
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administratif	B	Rédacteur territorial	1	1	0	1	Contractuel	Délib n°2016-09 du 23 mars 2016

Sur avis favorable du Bureau et du CST, il est proposé au comité syndical d'acter la proposition.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 5
À L'UNANIMITÉ

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

4/ Délibération n°2025-28 : Recrutement d'un stagiaire de Master 2 en 2026

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose :

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze Provençale 2025-2031, labélisé par courrier de Madame la Préfère coordonnatrice du Bassin Rhône-Méditerranée le 1^{er} aout 2025.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Ouvèze Provençales répondent aux enjeux identifiés lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et des phases de concertation locale.

L'action 4.2 vise l'intégration de l'Espace Ouvèze Concerté dans les documents d'urbanisme.

La mise en œuvre de cette action suppose de bénéficier de compétences en droit de l'urbanisme dont le SMOP ne dispose pas au sein de son équipe actuelle.

Dans le cadre de cette action, il est proposé d'ouvrir un stage de master 2 en droit (de l'environnement et/ou de l'urbanisme).

Les tâches demandées au stagiaire comprennent :

- o Phase bibliographique permettant de maîtriser le contexte administratif, juridique, environnemental et technique de la thématique. De nombreuses études récentes sont disponibles en support.
- o Analyse critique des préconisations de gestion de l'EBF au regard de la réglementation en matière environnementale et d'urbanisme.
- o Rédaction d'un porter à connaissance à destination des communes, EPCI, SCOT et services de la Préfecture.
- o Selon le temps, présentation du porter à connaissance aux élus locaux.

La gratification nécessaire pour ce stage est estimée à 4 500€ pour 6 mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

De demandes de subventions seront déposées auprès des partenaires du SMOP (AERMC).

Sur avis favorable du Bureau, il est proposé au comité syndical d'acter cette proposition.

Suffrages exprimés : 5
À L'UNANIMITÉ

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

5/ Délibération n°2025-29 : Actualisation du DUER

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose le document unique d'évaluation des risques (DUER) doit être régulièrement être actualisé afin de tenir compte de l'évolution de la collectivité.

Sur avis favorable du Bureau et du CST, il est proposé au comité syndical d'acter l'actualisation du DUER proposée.

Suffrages exprimés : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0
À L'UNANIMITÉ

Informations et questions diverses

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose à l'assemblée de prendre acte du compte-rendu des décisions prises depuis le Comité Syndical référencées ci-dessus

6/Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Références	Contenu
2025-26-P	Choix et lancement de la procédure de passation d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réalisation de levés topographiques, marché M2025-10-E.
2025-27-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché public de fournitures et prestation de service « Assistance technique pour les ouvrages hydrauliques : stations de ressuyage des Verdeaux et de la Gare à Bédarrides » - Marché M2025-11-FS
2025-28-P	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la mise en œuvre de l'action 6.5 du PAPI de l'Ouvèze : Réaliser les travaux de confortement de la Contre-Seille » : 50% de l'action HT, soit 2 100 000€
2025-29-P	Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la mise en œuvre de l'action 6.5 du PAPI de l'Ouvèze : Réaliser les travaux de confortement de la Contre-Seille » : 20% de l'action HT, soit 840 000€
2025-30-P	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la mise en œuvre de l'action 6.1a du PAPI de l'Ouvèze : "Mener les études opérationnelles pour la mise en œuvre des actions prioritaires du programme de travaux hydromorphologique » : 50% de l'action HT, soit 315 000€

2025-31-P	Demande de subvention auprès de l'AERM pour la mise en œuvre de l'action 6.1a du PAPI de l'Ouvèze - phase 1 : "Mener les études opérationnelles pour la mise en œuvre des actions prioritaires du programme de travaux hydromorphologique" : 30% de l'action HT, soit 18 000€
2025-32-P	Demande de subvention auprès de l'AERM pour la mise en œuvre d'une mission de maîtrise d'œuvre visant la mise en œuvre de travaux hydromorphologique de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Roaix- Missions PRO et DLE : 30% de l'action HT, soit 10 500€
2025-33-P	Demande de subvention auprès de la Région SUD-PACA pour la mise en œuvre d'une mission de maîtrise d'œuvre visant la mise en œuvre de travaux hydromorphologique de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Roaix- Missions PRO et DLE : 30% de l'action HT, soit 10 500€
2025-34-P	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Vaucluse pour la mise en œuvre d'une mission de maîtrise d'œuvre visant la mise en œuvre de travaux hydromorphologique de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Roaix- Missions PRO et DLE : 20% de l'action HT, soit 7 000€
2025-35-P	Modification du montant prévisionnel du marché M2024-09-T relatif aux travaux de restauration écologique du Lauzon par adaptation du franchissement routier dit "radier des 5 buses" de + 6%
2025-36-P	Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FPRNM pour la mise en œuvre de l'action Action 7.1 « Réaliser les travaux de confortement du système d'endiguement de classe B (secteur Violès) » : 40% de l'action HT, soit 509 200€
2025-37-P	Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la mise en œuvre de l'action Action 7.1 « Réaliser les travaux de confortement du système d'endiguement de classe B (secteur Violès) » : 20% de l'action HT, soit 254 600€
2025-38-P	Modification de la décision 2025-29-P : Demande de subvention auprès du Département du Vaucluse pour la mise en œuvre de l'action 6.5 du PAPI de l'Ouvèze : Réaliser les travaux de confortement de la Contre-Seille- Tranche 1 : AMO »: 20% soit 56 000€
2025-39-P	Attribution de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réalisation de levés topographiques, marché M2025-10-E au groupement ayant donné mandat à la société SE2T ENGINEERING pour un montant maximum annuel de 40 000€ HT

2025-40-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre visant la mise en œuvre de travaux hydromorphologique de l'Ouvèze entre Vaison-la-Romaine et Roaix M2025-13-E
2025-41-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre visant la mise en œuvre de deux actions prioritaires du programme de travaux hydromorphologique de l'Ouvèze Provençale M2025-12-E
2025-42-P	Attribution du marché public de fournitures et prestation de service « Assistance technique pour les ouvrages hydrauliques : stations de ressuyage des Verdeaux et de la Gare à Bédarrides » - Marché M2025-11-FS
2025-43-P	Demande de subvention pour l'équipe d'animation du PAPI auprès de l'Etat pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 (fiche action 0.1 PAPI Ouvèze 2025-2031)
2025-44-P	Demande de subvention la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les habitations et les activités économiques (fiche action 5.1a PAPI Ouvèze 2025-2031) auprès de l'ETAT
2025-45-P	Demande de subvention la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les habitations et les activités économiques (fiche action 5.1a PAPI Ouvèze 2025-2031) auprès de la région PACA
2025-46-P	Demande de subvention la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les habitations et les activités économiques (fiche action 5.1a PAPI Ouvèze 2025-2031) auprès du CD84
2025-47-P	Demande de subvention pour la réalisation d'actions de communication sur les risques d'inondation auprès du grand public (fiche action 1.5 PAPI Ouvèze 2025-2031) auprès de l'ETAT
2025-48-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché public "Travaux de réparation d'ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradations par un tiers sur la commune de Sarrians – site 1 : route des Hautes Ribes", marché M2025-16-T.

2025-49-P	Choix et lancement de la procédure de passation du marché public "Travaux de réparation d'ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradations par un tiers sur la commune de Sarrians – site 2 : au droit du lieu-dit « les Grônes » en aval du pont de la RD 950", marché M2025-17-T.
-----------	--

7/ Récapitulatif des décisions du Bureau depuis le dernier Comité Syndical

Références	Contenu
2025-03-B	Choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée de maîtrise d'œuvre agréé visant la réalisation de travaux de confortement du système d'endiguement de classe B de l'Ouveze sur la commune de Violès – M2025-14-E
2025-04-B	Choix et lancement de la procédure de passation d'un accord-cadre en procédure adaptée visant réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité du bâti exposés aux inondations sur le bassin versant de l'Ouveze Provençale – M2025-15-E

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le

11 DEC. 2025

Le secrétaire de séance,
Alexandre ROUX

Le 1^{er} vice-Président,
André DONZE



